



FCPI QI 2017

FONDS COMMUN DE PLACEMENT DANS L'INNOVATION

FCPI ÉLIGIBLE AUX RÉDUCTIONS IR ET ISF DÛ AU TITRE DE 2018.

LE FONDS PRÉSENTE UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL.

UN PLACEMENT BLOQUÉ SUR 5 ANS MINIMUM, SOIT JUSQU'AU 31/12/2022
POUVANT ALLER JUSQU'À 6 ANS MAXIMUM, SOIT JUSQU'AU 31/12/2023.

**Plaquette commerciale - Communication à caractère publicitaire
Octobre 2017**

INOCAPGestion



GRESHAM

BANQUE PRIVÉE

GRESHAM Banque
20, rue de la Baume – 75008 PARIS
SA au capital de 8 460 651 € – RCS Paris 341 911 576
Établissement de Crédit n° 14.120

Tél. : 0 808 80 70 05 (appel gratuit depuis un poste fixe)

DÉJÀ 7 FONDS REMBOURSÉS PAR INOCAP GESTION

Ces 7 fonds ont été remboursés dans les délais impartis
et en une seule fois.

100 %
DANS LES DÉLAIS

100 %
EN UNE FOIS

INOCAPGestion

SOCIÉTÉ DE GESTION DE
PORTEFEUILLES ENTREPRENEURIALE,
CRÉÉE EN 2007

AVANTAGES FISCAUX PRÉSENTÉS EN
L'ÉTAT ACTUEL DE LA RÉGLEMENTATION
FISCALE APPLICABLE ET SOUS RÉSERVE
DES ÉVOLUTIONS FISCALES ISSUES
DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2018
CONCERNANT L'ISF DÛ AU TITRE DE 2018

En contrepartie d'une durée d'indisponibilité des sommes investies
pouvant aller jusqu'à 6 ans (soit le 31 décembre 2023 maximum), le
FCPI QI 2017 vous permet de bénéficier :

❶ Soit d'une réduction d'IR de 18% du montant investi (hors droits
d'entrée) plafonnée à 2160€ pour un célibataire investissant
12000€, 4 320€ pour un couple investissant 24000€

OU

❷ Soit d'une réduction d'ISF dû au titre de l'année 2018 de 45%
du montant investi (hors droits d'entrée) plafonnée à 18000€ par
foyer fiscal.

Ces 2 fiscalités ne sont pas cumulables pour une même souscription.
Si vous souhaitez bénéficier de ces 2 types de réduction, vous
devez réaliser 2 souscriptions.

Une exonération totale de l'impôt sur les plus-values (hors
prélèvements sociaux)

**Ces avantages résultent du caractère risqué de l'investissement
dans des sociétés non cotées et ou cotées sur des marchés non
réglementés caractérisés par une faible liquidité.**

RETROUVEZ TOUTES NOS INFORMATIONS SUR
WWW.INOCAPGESTION.COM

DONNÉES CLÉS*

600 M€

ACTIFS SOUS
GESTION

18

COLLABORATEURS

10 ANS

D'EXISTENCE

*Données clés au 30/09/2017



FCPI Qi 2017

NOTRE ENGAGEMENT

LA FRANCE : UN LARGE VIVIER DE PME DÉDIÉES À L'INNOVATION

La France bénéficie d'un grand nombre de PME qui développent des innovations dans de nombreux domaines d'activité, très variés. Nos PME françaises disposent de nombreux atouts, avant tout humain avec une qualification de très haut niveau de nos ingénieurs, dont le "bouillon de créativité" est à l'origine de remarquables innovations. FCPI Qi 2017 cible tous les secteurs d'activité, en France, en cherchant à sélectionner les "champions innovants de demain" qui ont un positionnement haut de gamme, sur des niches à forte valeur ajoutée. Ces PME ont des profils de risque élevé.

UN INVESTISSEMENT DANS DES PME EN CROISSANCE QUI FONT DE L'INNOVATION LE CŒUR DE LEUR DÉVELOPPEMENT

L'innovation est dite de rupture lorsqu'elle s'accompagne d'un bouleversement technologique et modifie profondément les conditions d'utilisation. D'importants investissements en Recherche & Développement, à l'origine d'une forte propriété intellectuelle, peuvent permettre la mise au point de nouveaux produits qui visent à satisfaire des besoins qui n'étaient pas explicitement exprimés. En contrepartie d'un risque élevé, l'espérance de gain est plus forte concernant l'innovation de rupture.

L'INNOVATION DE RUPTURE EST CRÉATRICE DE VALEUR

Des avancées technologiques et la simplicité d'utilisation de ces produits sont les atouts déterminants de la conquête de parts de marché à l'international. Ces avantages concurrentiels peuvent être transformés en succès commerciaux. L'innovation de rupture s'impose et remplace une technologie jusque-là dominante sur un marché donné. Elle est un levier essentiel de la croissance. Le succès n'étant aucunement garanti.

LE FCPI COMPORTE UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

LE FONDS EN 3 POINTS

• SECTEUR

Tout secteur d'activité, innovation de rupture

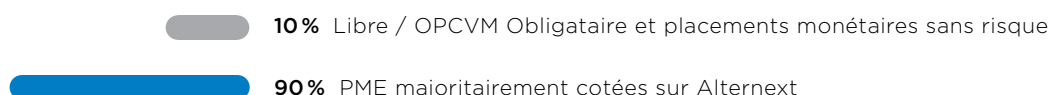
• DURÉE DE BLOCAGE

5 ans minimum à compter de la constitution du fonds, soit jusqu'au 31 décembre 2022 (prorogable 1 fois 1 an, soit jusqu'au 31 décembre 2023 maximum sur décision de la société de gestion)

• GESTION

Orientée cotée, principalement sur des marchés non réglementés à faible liquidité

L'ORIENTATION DE GESTION



AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que ce produit présente un risque de perte en capital et que votre argent est bloqué pendant une durée de 5 ans minimum pouvant aller à 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023 maximum (sauf cas de déblocage prévus dans le règlement). Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans d'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » du Règlement. Règlement et document d'information clé à l'investisseur (DICI) disponibles sur le site <http://www.inocapgestion.com> ou sur demande auprès de votre conseiller. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle. Au 31 octobre 2016, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FCPI gérés par la Société de Gestion est la suivante :

FCPI	Année de Création	Quota minimum PME innovantes	Pourcentage de l'actif investi en titres éligibles au 31/10/2016	Date d'atteinte de 50% du quota d'investissement en titres éligibles	Date d'atteinte de 100% du quota d'investissement en titres éligibles
INOCAP FCPI 8.2	2008	60%	68%	En pré-liquidation - remboursement partiel effectué	
INOCAP FCPI 9.3	2009	60%	65%	28/02/2011	31/10/2011
FCPI SANTÉAU 2010	2010	60%	68%	28/02/2012	31/10/2012
INOCAP FCPI 10.4	2010	60%	68%	28/02/2012	31/10/2012
INNOVATION INDUSTRIELLE	2011	90%	90%	31/08/2012	30/04/2013
INOCAP FCPI II.5	2011	60%	63%	28/02/2013	31/10/2013
FCPI DURÉE LIMITÉE N°5	2011	60%	66%	30/11/2012	31/07/2013
FCPI SANTÉAU 2011	2011	60%	68%	28/02/2013	31/10/2013
INNOVATION INDUSTRIELLE 2012	2012	90%	90%	31/08/2013	30/04/2014
FCPI MADE IN FRANCE 2012	2012	60%	63%	28/02/2014	31/10/2014
FCPI DUREE LIMITEE 6	2012	60%	62%	30/11/2013	31/07/2014
FCPI SANTÉAU 2013	2013	90%	90%	31/12/2014	31/12/2015
FCPI MADE IN FRANCE 2013	2013	60%	60%	30/06/2015	30/06/2016
FCPI DUREE LIMITEE 7	2013	60%	60%	31/03/2015	31/03/2016
FCPI SANTEAU 2014	2014	90%	55%	31/03/2016	30/06/2017
FCPI NOUVELLE FRANCE	2014	70%	36%	31/03/2017	30/06/2018
FCPI MADE IN FRANCE 2015	2015	90%	27%	31/03/2017	30/06/2018
FCPI DUREE LIMITEE 8	2014	70%	25%	31/03/2017	31/08/2018
FCPI QI 2016	2015	90%	8%	31/10/2018	31/01/2020

FRAIS

Le taux de frais annuel moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du Fonds, y compris prorogations, telle qu'elle est prévue dans son règlement et le montant maximal des souscriptions initiales totales défini à l'article I de l'arrêté du 10 avril 2012. Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM.

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TAUX MAXIMAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM MAXIMAUX)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	dont TFAM distributeur maximal
Droit d'entrée et de sortie	0,77 %	0,77 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	4,00 %	1,30 %
Frais de constitution	0,15 %	-
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, suivi et cession des participations	0,05 %	-
Frais de gestion indirects	0,01 %	-
TOTAL	4,98 %	2,07 %


INOCAP Gestion

- Direction Commerciale :
Julien Quéré > jquere@inocapgestion.com
Hubert Bodenez > hbodenez@inocapgestion.com
- Direction des Opérations :
Maxime Fallard > mfallard@inocapgestion.com
- S.A.S au capital de 281 276 €
- RCS Paris : 500 207 873
- 40 rue la Boétie 75008 Paris
- Tél. : +33 (0)1 42 99 34 60 - F. +33 (0)1 42 99 34 89

www.inocapgestion.com

Date de publication : octobre 2017
Réf. GB0038

SOUSCRIPTION OUVERTE JUSQU'AU 31/12/2017

- Montant de la part (hors droits d'entrée) : 100 €
- Droits d'entrée : 0 %
- Souscription minimum : 1 000 €
- Durée de blocage : 5 ans minimum à compter de la constitution du Fonds, soit jusqu'au 31/12/2022 (pouvant aller jusqu'à 6 ans maximum, soit le 31/12/2023)
- Société de Gestion : INOCAP Gestion
- Dépositaire : Société Générale
- Commissaire aux comptes : KPMG
- Agréé le 09/12/2016 – ISIN : FR0013221439
- Banque dépositaire :  **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**
Securities Services

Gestionnaire : INOCAP Gestion

Distributeur : GRESHAM Banque



GRESHAM
BANQUE PRIVÉE

- GRESHAM Banque : 20, rue de la Baume 75008 PARIS
- SA au capital de 8 460 651 €
- RCS Paris 341 911 576
- Établissement de Crédit n° 14.120
- Tél. : 0 808 80 70 05 (appel gratuit depuis un poste fixe)

www.gresham.fr

INFORMATIONS AUX LECTEURS

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dont le Responsable de Traitement est le Responsable du service Marketing de GRESHAM. Elles sont toutes obligatoires pour la gestion de votre contrat et des prestations, et pourront être communiquées aux partenaires du Groupe GRESHAM afin de vous proposer des services similaires, ses prestataires intervenant dans la gestion du contrat. Sauf opposition de votre part en cochant la case ci-contre o, GRESHAM pourra réutiliser ultérieurement ces données pour des informations ou propositions commerciales. Vos données seront conservées pendant la durée de votre contrat ainsi que pendant la durée de prescription légale. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à nos fichiers en vous adressant par écrit au siège de GRESHAM – 20, rue de la Baume – 75008 Paris. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.